



Dans la fonction publique : on s'organise avec la CGT

La CGT est la première organisation syndicale dans l'ensemble de la fonction publique. Fonctionnaires et contractuel·les, nous nous rassemblons avec l'ensemble des salarié·es au sein de la CGT pour défendre nos conditions de travail et le sens de nos missions de service public. En rejoignant la CGT, comme déjà plus de 600 000 adhérent·es, nous renforçons un contre-pouvoir, une force de propositions et de revendications, essentielle à la démocratie. Le syndicalisme est d'utilité publique, **sans syndicat pas d'organisation pour se défendre et gagner des nouveaux droits.**

Nos droits ne nous ont pas été donnés : nous les avons gagnés par nos luttes. Nous, syndiqué·es CGT, partons de notre réalité de travailleur·ses et de nos aspirations. Nous **construisons les revendications entre collègues**, et nous élaborons ensemble toutes les étapes pour obtenir leur satisfaction.

NOTRE FORCE C'EST LE NOMBRE. POUR LA FAIRE VIVRE, ON S'ORGANISE ET ON SE SYNDIQUE POUR :

SE PROTÉGER

En étant syndiqué·e, je me protège face à la dégradation de nos conditions de travail et la perte de sens de nos missions. Je ne suis plus seul·e : je participe à un collectif solidaire qui se mobilise notamment contre toutes les discriminations. Je suis formé·e et informé·e pour défendre et faire appliquer mes droits.

PARTICIPER

En tant qu'agent·e, par mon engagement professionnel, je fais vivre au quotidien la fonction publique alors que l'austérité budgétaire la met à mal. J'ai donc légitimement mon mot à dire ! En me syndiquant, je m'organise pour que ma voix et celle de mes collègues soient entendues et respectées.

AGIR

Le syndicalisme est le seul moyen de se mobiliser pour défendre nos droits et obtenir des avancées concrètes sur nos rémunérations et nos conditions de travail. À l'inverse des politiques qui veulent résumer nos missions à des lignes de chiffres dans un tableur, en me syndiquant, avec mes collègues, je peux défendre une fonction publique au service du progrès social et de toute la société.

[www.cgt.fr/
contactFP2026](http://www.cgt.fr/contactFP2026)



1 500 € de
salaire mensuel

= 15 € de cotisation
par mois^(1%)

= 5 € par mois
après déduction
fiscale de 66 %

Pourquoi cotiser ?

En étant syndiqué·e, nous cotisons, à hauteur de 1 % de notre rémunération nette, donc nous contribuons chacune et chacun à un pot commun qui permet de faire vivre toute la CGT (territoires, professions et national). C'est ce qui permet à la CGT d'être indépendante des employeurs et des gouvernements.

POUR CONSTRUIRE UN SYNDICAT FORT ET CHANGER NOS VIES AU TRAVAIL :



- **Je me syndique à la CGT**

pour rejoindre la plus grande force organisée et démocratique de salarié·es et d'agent·es de la fonction publique en France.

- **Je construis et renforce la CGT**

sur mon lieu de travail : je propose l'adhésion à toutes et tous autour de moi pour faire grandir notre force par le nombre.

- **Je participe à la campagne des élections de la fonction publique de décembre 2026**

en pouvant me porter candidat et en faisant voter CGT. Je construis ainsi le rapport de force en rassemblant mes collègues sur nos revendications.

POURQUOI ?



En m'organisant dans mon service, **je crée du lien avec mes collègues et de la solidarité concrète.** Ensemble, nous pouvons peser, faire pression sur l'administration, les employeurs locaux et hospitaliers ainsi que sur le gouvernement. Ensemble, nous pouvons changer les choses, en mieux, car **nos revendications sont légitimes et majoritaires dans la population :**

- **Augmentation des rémunérations :** revalorisation immédiate d'a minima 10 % de la valeur du point d'indice et indexation automatique sur l'évolution des prix à la consommation ;
- **Revalorisation des grilles indiciaires :** plus aucun échelon en dessous du Smic, un vrai déroulement de carrière et une reconnaissance des qualifications, en finir avec les politiques de rémunération par les primes et le mérite ;
- **Baisse du temps de travail et la retraite à 60 ans ;**
- **Égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes** et revalorisation des métiers à prédominance féminine ;
- **Contre la précarité :** un plan de titularisation des contractuel·les recruté·es sur des emplois permanents et une amélioration des droits des non-titulaires ;
- **Pour une fonction publique au service du bien commun :** financement et création de postes statutaires. Rompre avec la politique du chiffre, pour un financement des besoins ;
- **Renforcement du statut général des fonctionnaires** pour garantir leur indépendance et le rôle démocratique de la fonction publique ;
- **Financement des systèmes obligatoires et complémentaires de protection sociale.** Cela passe par l'abrogation de tout jour de carence et la rémunération à 100 % en cas d'arrêts maladie.